Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_058-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RURALITE DE LA DRACÉNIE

ANNEE 2017

ENTRE

Le Préfet du Département du Var, Jean-Luc VIDELAINE,

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération Dracénoise, Square Mozart - BP 129 - 83004 DRAGUIGNAN cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, dûment habilité par la délibération C_2017_..... du 27 avril 2017,

Ci-après désignée la CAD,

ET

La commune de Figanières, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Bernard CHILINI, dûment habilité par la délibération ……en date du …….. ;

La commune de La Roque-Esclapon, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-François FERRACHAT, dûment habilité par la délibération ……en date du …….. ;

La commune des Arcs-sur-Argens, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Alain PARLANTI, dûment habilité par la délibération ……en date du …….. ;

La commune de Vidauban, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Claude PIANETTI, dûment habilité par la délibération ……en date du …….. ;

La commune de Flayosc, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Fabien MATRAS, dûment habilité par la délibération……en date du ……..

d'autre part,

Dénommées les parties prenantes au contrat.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_058-DE

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2017 liste les actions à engager pour l'année 2017.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_058-DE

VU le contrat de ruralité de la Dracénie, signé le 19 janvier 2017, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2017 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2017, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2017

Ces actions, qui seront à engager en 2017, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat *(dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,…)*
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,…)*
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2017 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2017, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

1 – Tranche ferme (montant HT) :

- **13 opérations en maîtrise d'ouvrage CAD**
 Montant total d'opérations = 4,01 M€, dont une aide FSIPL de 1 234 217 €

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_058-DE

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (sollicités)
1) Accès aux services publics et marchands et aux soins	1.1 Maison de services Clos Ferrage de Callas	CAD	150 000 €	105 000 €	45 000 €	-
2) Revitalisation des bourgs-centres à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes	2.1 Requalification des ZAE	CAD	1 041 667 €	572 917 €	312 500 €	156 250 € (CRET)
	2.2 Fonds d'intervention économique (ZAE des 4 Chemins aux Arcs)	CAD	348 333 €	258 333 €	90 000 €	-
	2.3 Relance filière céramique de Salernes	CAD	50 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 € (Salernes) 10 000 € (professionnels)
3) Attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme…)	3.1 Mise en œuvre d'une signalétique touristique sur l'ensemble de l'Agglomération	CAD	41 667 €	25 000 €	16 667 €	-
4) Mobilités locales et accessibilité du territoire	4.1 Mise en accessibilité du patrimoine bâti communautaire	CAD	146 000 €	89 790 €	43 800 €	12 410 € (CD 83)
	4.2 Mise en accessibilité des transports	CAD	101 000 €	21 950 €	30 300 €	48 750 € (Région)
	4.3 Etude de restructuration du réseau des transports	CAD	33 833 €	11 842 €	10 150 €	Etat DDTM (11 841 €)
	4.4 Schéma cyclable la Vigne à Vélo (tronçon n°3)	CAD	670 000 €	135 000 €	201 000 €	134 000 € (CD 83) 200 000 € (Région)
5) Transition écologique et énergétique	5.1 Mise en œuvre du plan déchèteries	CAD	1 066 000 €	266 500 €	319 800 €	319 800 € (ADEME) 159 900 € (Région)
	5.2 Optimisation énergétique du patrimoine bâti communautaire	CAD	83 000 €	48 040 €	25 000 €	9 960 € (CD 83)
6) Cohésion sociale	6.1 Création de nouveaux vestiaires sportifs à Montferrat	CAD	250 000 €	150 000 €	100 000 €	-
	6.2 Amélioration ludique et sportive de la base de loisirs communautaire à Vidauban	CAD	83 333 €	41 666 €	25 000 €	16 667 € (CD 83)

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_058-DE

- **5 opérations en maîtrise d'ouvrage communale**
 Montant total d'opérations = 1 861 290 € HT, dont une aide FSIPL de 399 919 €

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat		Part autres financeurs (sollicités)
					FSIPL Enveloppe 2	DETR 2017 attribuée	
1) Accès aux services publics et marchands et aux soins	1.1 Réhabilitation d'un bâtiment communal en cabinet médical à Figanières	Commune de Figanières	76 580 €	45 948 €	30 632 €		
3) Attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme…)	3.1 Réhabilitation d'un équipement touristique de loisirs à la Roque Esclapon	Commune de La Roque Esclapon	358 450 €	93 148 €	104 000 €	71 690 €	89 612 € (CD 83)
	3.2 Création d'une base de loisirs communale aux Arcs-sur-Argens	Commune des Arcs-sur-Argens	642 000 €	320 979,68 €	96 000 €	96 620,32 € (lot 5 et 6)	128 400 € (Région)
	3.3 Liaison piétonne reliant la base de loisirs communautaire à la base de loisirs communale à Vidauban	Commune de Vidauban	224 290 €	44 858 €	67 287 €		112 145 € (CAD)
5) Transition écologique et énergétique	5.1 Station d'épuration du hameau de Sauveclare à Flayosc	Commune de Flayosc	559 970 €	216 573,03 €	102 000 €	65 006,97 € (lot 3 - création de la STEP)	64 396 € (CD 83) 111 994 € (Agence de l'Eau)

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	DETR Attribuée 2017 Aux communes du territoire de la CAD	Fonds de soutien à l'investissement local (FSIPL) « thématique »	FSIPL « contrat de ruralité » (CAD + Commune) hors tranche conditionnelle	Volet territorial du CPER	TEPCV	Autres (préciser)
	1 360 137,10 €	**300 000 €** (FSIL thématique CAD) **294 823,37 €** (FSIL thématique communes)	**1 634 136 €**	**0 €**		

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le

2 – <u>Tranche conditionnelle (montant HT)</u> :

- **2 opérations en maîtrise d'ouvrage CAD et 1 opération en maîtrise d'ouvrage communale**
 Montant total d'opérations = 1 984 755 M€, dont une aide FSIPL de 638 426 €

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat FSIPL Enveloppe 2	Part autres financeurs
3) Attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme…)	3.1 Aménagement ZAE de l'Ecluse	Les Arcs-sur-Argens	430 000 €	129 000 €	172 000 €	129 000 € (Région)
5) Transition écologique et énergétique	5.1 Construction d'un quai de transfert OM communautaire	CAD	924 755 €	647 329 €	277 426 €	-
6) Cohésion sociale	6.1 Rénovation du théâtre communautaire de la Dracénie (Tranche 2)	CAD	630 000 €	441 000 €	189 000 €	Pour mémoire : sur la tranche 1 360 000 € (Région CRET) 300 000 € (FSIL thématique)

<u>ARTICLE 5</u> : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2017 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2017.

<u>ARTICLE 6</u> : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de ruralité assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_058-DE

Fait à Draguignan, en 8 exemplaires, le ……

Monsieur le Préfet Préfecture du Var Jean-Luc VIDELAINE	Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise Député du Var Olivier AUDIBERT-TROIN
Monsieur le Maire des Arcs-sur-Argens Alain PARLANTI	
Monsieur le Maire de Figanières Bernard CHILINI	
Monsieur le Maire de Flayosc Fabien MATRAS	
Monsieur le Maire de La Roque-Esclapon Jean-François FERRACHAT	
Monsieur le Maire de Vidauban Claude PIANETTI	

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_058-DE

CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT 2017

ANNEXE 1
(CF Annexe 4 du Contrat de ruralité de la Dracénie 2017-2020 « Fiches opérations »)

Liste des actions programmées en 2017 et leurs modalités de réalisation

Thème du contrat :

ACTION 1 : (*désignation/ objet de l'action à indiquer)*

- Localisation :
- Descriptif sommaire :
- Maître d'ouvrage :
- Maître d'œuvre :
- Budget de l'action, HT et TTC (éventuellement préciser si en tranches) :
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas) :
- Part attendue par l'Etat *(dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,…) :*
- Parts attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : *préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, contrat avec une collectivité, appel à projet,…). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,…, les valoriser).*
 - Conseil régional
 - Conseil départemental
 - Fonds européens :
 - Autres :
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) :
- Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2 :
…

Thème du contrat :
ACTION X :

....

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_058-DE